

Accélération de la LPR, signature des COMP, bourses : ce qu'a dit S. Retailleau à France Universités

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°289867 - Publié le 25/05/2023 à 16:46

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 25/05/2023 à 21:15



Sylvie Retailleau devant France Universités à l'Inalco -

« J'ai défendu l'an dernier la sanctuarisation budgétaire de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) et je proposerai cette année son accélération pour créer un nouveau choc d'attractivité pour l'ensemble de nos établissements », déclare [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 25/05/2023, lors de l'assemblée générale de France Universités à l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales).

Concernant les COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance), elle indique :

- sur la première vague, en cours : « Nous allons examiner vos premiers retours et respecter le calendrier annoncé pour signer à l'été les premiers contrats. »
- et la seconde vague : « Je sais déjà l'attente de certains établissements pour y être et je mesure aussi que certains ont besoin d'un peu plus de temps. Nous agissons avec méthode comme pour la première vague en nous basant sur des critères territoriaux et d'équilibre budgétaire objectifs. »

Alors que le lancement d'une seconde saison de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir a été annoncé, en lien avec le projet de loi Industrie verte, Sylvie Retailleau confirme qu'il sera effectif « cette

semaine ».

« Nous y avons apporté plusieurs améliorations, notamment un passage au fil de l'eau pour accélérer les financements, et la possibilité de financer aussi des actions d'attractivité des métiers, pour donner envie à nos jeunes talents de rejoindre les carrières de l'industrie verte », dit-elle.

Sur le sujet de la réforme des bourses sur critères sociaux, elle indique que [Jean-Michel Jolion](#) qui coordonne la concertation lancée en octobre 2022, « finalise actuellement son rapport avant de me le remettre en juin ».

La ministre s'est aussi exprimé longuement sur le sujet des politiques de site, comme l'a détaillé News Tank dans un article déjà paru.

LPR : « Les effets sont perceptibles par les agents »

Sylvie Retailleau revient sur le bilan de la LPR : « À fin 2022, les effets sont perceptibles par les agents que ce soit par le biais des rehaussements de l'indemnitaire ou des mécanismes de repyramidage.

Deux sujets émergent cependant : celui de la situation des enseignants affectés dans le supérieur et celui du niveau indemnitaire des Biatss (Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) et des ITA (Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs). En réponse à ces questions, deux groupes de travail se réuniront sur ces sujets dès la fin juin avec France Universités et les organisations syndicales. »

Concernant les Esas (Enseignants du second degré affectés dans le supérieur), dont un collectif réclame l'intégration au Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), elle ajoute : « J'entends fréquemment que rien n'a été fait pour eux et c'est faux. Ils ont bénéficié de revalorisation statutaire dès le début de la LPR et donc bien avant celle proposée à la rentrée prochaine par le ministère de l'éducation nationale. Je rappelle que j'ai décidé l'an dernier d'accélérer la trajectoire de leur revalorisation pour un surcoût total de 18 M€ supplémentaires. »

Concernant les chaires de professeurs junior, elle se félicite de leur attractivité. « Les CPJ (Chaire de professeur junior) ont permis de recruter près de 47 % de collègues étrangers et plus d'un quart des lauréats français étaient en exercice à l'étranger. J'espère que cette trajectoire se confirmera mais en attirant encore plus de femmes scientifiques car nous n'atteignons pas encore à la parité. »

Mobilisation contre la réforme des retraites : « J'ai été inquiète des violences et des menaces que vous avez pu subir »

Au début de son discours, la ministre revient sur la mobilisation contre la réforme des retraites. « L'expression de cette opposition a été très différente suivant les sites universitaires allant de simple manifestations ou blocages le matin à des occupations longues ou des blocages "durs" et parfois même des affrontements. Je voudrais vous remercier sincèrement pour la gestion remarquable dont vous avez fait preuve durant cette période », indique-t-elle.

« Je voudrais vous redire la position que j'ai constamment exprimée : l'université se doit d'être un lieu de débats et d'ouverture mais les violences verbales ou physiques, les occupations et les dégradations, les blocages ne sont pas acceptables. J'ai été particulièrement inquiète des violences et des menaces y compris personnelles que vous avez pu subir. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Depuis 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités
Janvier 2021 - mai 2022	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Décembre 2018 - mai 2022	France Universités Membre de la CP2U
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Mai 2016 - décembre 2018	Université Paris-Sud (Paris 11) Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)
1992 - 2001	Université Paris-Sud (Paris 11) Maîtresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
-------------	---

1989 - 1989

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)
Agrégee de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - MàJ le 25/05/2022 à 15:06

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »